

L'inexorable dissolution ?

Article rédigé par *Liberté politique*, le 17 mars 2023

Le recours du gouvernement au 49.3 pour faire passer sa réforme des retraites met en exergue la difficulté pour Emmanuel Macron de diriger le pays avec une majorité relative à l'Assemblée. Alors que l'hypothèse d'un soutien des Républicains semblait viable, la défection de plusieurs députés de droite a montré les limites de l'équilibre parlementaire.

La surprise du chef

Le vote de la réforme des retraites nécessitait le soutien des députés extérieurs à la majorité. Ici, ce sont les députés Les Républicains qui devaient appuyer la majorité. C'est de ce côté de l'hémicycle qu'est venu l'imprévu, avec la crainte grandissante à mesure que le vote approchait que ces députés fassent défaut ; quelques heures avant le scrutin, il semblait bien que le compte n'ait pas été bon. Elisabeth Borne a donc choisi d'avoir recours au fameux 49.3, c'est-à-dire se passer du vote de l'Assemblée ! Un pied de nez aux députés d'opposition et une attitude méprisante à l'endroit des millions de personnes qui sont descendues dans la rue au cours des dernières semaines.

La riposte des oppositions

Se joue désormais une partie sur deux terrains. Le premier est l'hémicycle où les députés d'opposition présenteront des motions de censure, des motions qui n'ont a priori aucune chance de passer tant que la gauche Nupes refuse de voter aux côtés du Rassemblement National. Côté rue, le mépris gouvernemental pourrait redynamiser la mobilisation syndicale mais aussi pousser à une certaine forme de radicalisation des opposants au projet de loi. Les chiffres des prochaines manifestations seront un bon indicateur du niveau de détermination face au texte de loi.

Et demain la dissolution ?

Depuis sa réélection, Emmanuel Macron doit composer avec une majorité relative. Dépendant des LR au Sénat mais aussi à l'Assemblée, le gouvernement doit recourir régulièrement à des passages en force ou est contraint à l'inaction.

Dissoudre l'Assemblée dans la foulée de la réforme semble en revanche très improbable. La réforme, impopulaire, conduirait la majorité à un désastre en cas d'élections législatives. En revanche, attendre quelques mois après la réforme que les esprits se soient calmés ne semble pas absurde. Il s'agira de laisser le mouvement se radicaliser, l'atmosphère se tendre un peu plus et se placer en recours face à un très hypothétique chaos. Il ne s'agit pas de savoir s'il y aura dissolution mais quand celle-ci aura lieu.

Délégué général de Liberté Politique